



D'ENGAGEMENTS
AU SERVICE DES HABITANTS
ET DES TERRITOIRES

PERFORMANTS & UTILES AUX AUTRES



SOMMAIRE

3 | EDITO

4 | LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

5 | LES CHIFFRES CLÉS 2024

6 | VERS UN PATRIMOINE TOUJOURS PLUS RÉSILIENT

Une année record en matière de réhabilitations

9 | UNE GESTION PATRIMONIALE ORIENTÉE VERS LES ATTENTES DE NOS CLIENTS LOCATAIRES

Un renouvellement urbain qui mobilise et fédère
Un relogement qui satisfait les premiers concernés

11 | DES LOGEMENTS MAIS PAS SEULEMENT !

Des demandes de logements qui augmentent
Des attributions de logements en hausse
Des taux de vacance maîtrisés
Un peuplement diversifié et équilibré
Adapter l'habitat aux besoins de nos locataires
L'examen de l'occupation des logements
Loger les publics prioritaires
Une qualité de service reconnue et appréciée

13 | ALLER AU-DELÀ DU LOGEMENT AVEC ET POUR NOS LOCATAIRES

14 | DES RESSOURCES MOBILISÉES AU SERVICE DE NOTRE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Lutter efficacement contre l'impayé
Faire du maintien dans le logement une priorité
Création d'une commission interne de prévention des risques
Une application client totalement repensée
Être à l'écoute de nos clients locataires

16 | UNE CULTURE D'ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'HUMAIN ET LA PERFORMANCE

Développer les talents par la formation et la certification
Développer la marque employeur SIP
Maintenir un haut niveau de vie de qualité de vie et conditions de travail
Être exemplaire dans la prise en compte du handicap au travail
Des temps forts pour marquer nos 30 ans
Zoom sur la RSE

19 | UNE GESTION OPTIMISÉE AU SERVICE DE NOTRE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIP D'HLM

ÉDITION 2024



Directeur de la publication :
Alain HERRENG

Rédaction :
Alain HERRENG, Laurent DAL

Conception et réalisation :
Vanessa REMARS

Photographies :
SIP d'HLM
Cyrille STRUY

Impression : Pixels Avenue
(labellisé Imprim'vert®)



ÉDITO

2024 a marqué une étape symbolique pour la SIP d'HLM : 30 ans d'existence, 30 ans d'engagements au service des territoires et de leurs habitants.

Depuis notre création, nous avons fait le choix d'un modèle indépendant, ancré localement, proche des réalités humaines et territoriales de la Somme. Ce choix, c'est celui de la proximité, de la réactivité, de l'adaptabilité. C'est aussi celui d'un engagement sincère en faveur du droit au logement pour tous.

En trois décennies, nous avons vu évoluer les attentes, les défis sociaux, les enjeux environnementaux et économiques. Face à ces mutations, nous avons su nous réinventer, innover et surtout rester fidèles à nos valeurs : solidarité, responsabilité, qualité de service, respect des territoires.

Nos 30 ans ne sont pas un aboutissement, mais une étape. Car le besoin de logement social reste plus que jamais essentiel. À travers nos actions (construction, rénovation, accompagnement social, transition écologique) nous réaffirmons notre rôle : celui d'un acteur de confiance, au service de la cohésion sociale et du mieux-vivre ensemble.

Ce rapport d'activité revient sur une année marquante, faite de projets concrets, de réussites partagées et d'engagements renouvelés.

Dans les 30 années à venir, notre mission ne changera pas ! Nous continuerons à offrir à chacun un cadre de vie accessible, durable et solidaire.

"Ensemble, utiles aux autres"



Fany RUIN

Présidente de la SIP d'HLM
Présidente CCI Amiens-Picardie
Vice-présidente CCI France



Alain HERRENG

Directeur Général de la SIP d'HLM

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

Janvier



Lancement des 30 ans de la SIP au Zénith

Mars



Action pour les droits des femmes

Avril



Premier forum de l'emploi à Etouvie

Juin



Inauguration de la coopérative alimentaire

Juin



3^{ème} édition de notre journée de solidarité

Juillet



Animation « Nos quartiers d'été » à Etouvie

Octobre



Lancement de l'appli « SIP Bien chez soi »

Décembre



Grand Noël solidaire à Etouvie

LES CHIFFRES CLÉS 2024



12 614

logements locatifs



76

logements mis
en service



992

attributions de logements



551

ordres de service lancés
en réhabilitations



801

logements réhabilités



170

collaboratrices et
collaborateurs répartis dans
les 3 agences et le siège



91%

de satisfaction des
nouveaux entrants et
84% après travaux



74

nouvelles adaptations
de logements pour
personnes âgées



216

familles prioritaires
relogées



38 M€

investis dans les
réhabilitations



5

logements vendus



5 590

bons de travaux émis
pour 918 000 €



10,31%
d'impayés



112 M€

de contribution par an à
l'économie locale soit
l'équivalent de 800 emplois





VERS UN PATRIMOINE TOUJOURS PLUS RÉSILIENT

UNE ANNÉE RECORD EN MATIÈRE DE RÉHABILITATIONS

En 2024, nous avons mis en service 76 logements locatifs contre 24 logements en 2023, 98 en 2022 et 174 en 2021. Cette reprise de mises en service reflète le frémissement de la reprise d'activité dans le secteur du bâtiment, reprise cependant fragile et dépendante de facteurs exogènes à la SIP tels que des coûts de constructions élevés dus à l'inflation des prix post-COVID, la guerre Russo-Ukrainienne, l'évolution des contraintes réglementaires...

MISES EN SERVICE LOGEMENTS NEUFS 2024	Nb. logements	Coll.	Indiv.	PLAI	PLUS	PLS/LLI
AMIENS - INTERCAMPUS 2L3 - VEFA LINKCITY GO	33	33	0	12	21	0
AMIENS - RENANCOURT C2 - VEFA ALYSSE IMMO (ANRU)	22	0	22	22	0	0
Sous-total Amiens Métropole	55	33	22	34	21	0
SAINT-VALERY SUR SOMME - VEFA EDIM	21	16	5	7	14	0
Total neuf	76	49	27	41	35	0

Dans le même temps, nous avons réhabilité et livré 801 logements en 13 opérations contre 82 logements sur 6 opérations l'année précédente. Les raisons de cette forte hausse sont principalement dues aux reports de 2023. Cela représente une année record et historique en termes de livraisons pour le service réhabilitation.

MISES EN SERVICE RÉHABILITATIONS 2024	Nb. logements	Coll.	Indiv.
Etouvie Bât P1	31	31	0
Etouvie Bât P2	27	27	0
Etouvie Bât P3	27	27	0
Saint-Léger-les-Domart	139	0	139
Bermesnil	8	0	8
Etouvie Bât L	52	52	0
Etouvie Bât Q	54	54	0
Péronne	30	0	30
Chepy	15	0	15
Etouvie Bât N	50	50	0
Amiens Chemin de Vauvoix	196	196	0
Amiens Square de Tournaisis	50	50	0
Etouvie Bât O	122	122	0
Total réhabilitations	801	609	192



En ordre de service, il n'y a eu aucun logement mis en chantier en 2024 pour les mêmes raisons qu'en 2023 : la crise sanitaire liée à la COVID-19, la crise économique, les exigences de plus en plus fortes de la part des élus, des services instructeurs, la réglementation RE2020, les ABF, les vendeurs particuliers jouant la surenchère... éléments auxquels s'ajoutaient en 2024 la hausse des coûts de construction, l'augmentation du taux de livret A impactant nos équilibres d'opérations et la fin du PINEL qui encourage les promoteurs à nous proposer du LLI au détriment du LLS.

Pour la réhabilitation, en 2024, nous avons délivré 551 logements en ordre de service dont 120 dans le cadre du NPNRU contre 520 en 2023. Ces chiffres démontrent une fois de plus s'il le fallait, la volonté de la SIP de maintenir la cadence de l'ambitieux programme de réhabilitation de son patrimoine.

ORDRES DE SERVICE RÉHABILITATIONS 2024	Nb. logements	Coll.	Indiv.
Fouilloy	18	0	18
Amiens - Rue André Chénier	46	46	0
Amiens - Bld de Guyencourt	17	17	0
Roye	85	0	85
Etouvie Bât C (report 2023)	70	70	0
Etouvie Bât D (report 2023)	74	74	0
Etouvie Bât E (report 2023)	36	36	0
Etouvie pavillons rue d'Artois / IDF (report 2023)	54	0	54
Picquigny	1	0	1
Amiens - Rue Saint-Leu	1	0	1
Etouvie Bât A	120	120	0
Total réhabilitations	522	363	159

Les demandes de financement pour les logements neufs s'établissent à 4 dossiers pour 84 LLS dont 29 dans le cadre de la reconstitution NPNRU (contre 4 dossiers pour 58 LLS dont 22 en NPNRU à Amiens en 2023 et 1 seul dossier de 22 LLS en NPNRU en 2022).

Pour rappel, depuis 2023, il n'est plus nécessaire de déposer une demande de financement pour les opérations de réhabilitation non éligibles à l'attribution d'une subvention PALULOS et dans la mesure où aucune de nos opérations programmées en 2024 n'était éligible à cette subvention, aucun dossier de financement n'a été déposé, comme en 2023 (contre 418 en 2022).

PROGRAMMATION 2024	Nb. logements	Coll.	Indiv.	PLAI	PLUS	PLS/LLI
AMIENS - GUTENBERG VEFA LOTISSEURS	23	23	0	7	16	0
Sous-total Amiens Métropole LLS	23	23	0	7	16	0
AMIENS - BIOGYM	21	21	0	12	9	0
AMIENS - GUTENBERG VEFA LOTISSEURS ANRU	8	8	0	8	0	0
Sous-total Amiens Métropole ANRU	29	29	0	20	9	0
VERBERIE	32	32	0	9	14	9
Sous-total Oise	32	32	0	9	14	9
Total neuf	84	84	0	36	39	9

L'ensemble de ces résultats peut alors être résumé comme suit depuis 2021 :

	2024	2023	2022	2021
Nb. logements en financement	84	58	440	359
Nb. logements en OS	522	640	467	344
Nb. logements livrés	877	106	257	337
Nb logts en travaux (GE/CC)	2 258	2 619	4 128	5 828



Depuis 2015, nos réalisations représentent 4 396 logements livrés et réhabilités (1 698 en neuf et 2 698 en réhabilitation dont respectivement 1 335 et 1 384 sur Amiens Métropole).

2015 à 2024	Total	Neufs	Réhabilités
Nb. logements financés	3 429	1 708 dont 1 306 dans Amiens Métropole	1 721 dont 912 dans AM*
Nb. logements en OS	4 510	1 547 dont 1 200 dans Amiens Métropole	2 963 dont 1 477 dans AM*
Nb. logements livrés	4 396	1 698 dont 1 335 dans Amiens Métropole	2 698 dont 1 384 dans AM*

* Amiens Métropole

En ce qui concerne le service de la Maintenance, la SIP a consacré un budget important dédié à l'entretien courant, aux régies et au Gros Entretien, soit 9,4 M€ (8,5 M€ en 2023). L'individualisation des 2351 compteurs d'eau sur Etouvie, engagée dès 2010, est enfin techniquement terminée, reste aux services d'Amiens Métropole de signer avec nos locataires concernés un abonnement. Cette même démarche est engagée sur 1.233 logements sur Amiens Métropole.

Concernant la programmation de changements de composants, nous avons engagé des travaux à hauteur de 4,3M€ sur 2024 contre 3.5M€ en 2023.

Notre plan de réhabilitation thermique 2021-2029 de 3.540 logements prévus fin 2020 continue sur un rythme soutenu. Avec les 801 logements mis en service en 2024, nous avons réhabilité 1202 logements depuis 2021, soit 33.95% des 3.540 logements prévus.

En ce qui concerne les réhabilitations, nos dépenses s'élèvent en 2024 à 38M€ (17M€ en 2023 et 9,2 M€ 2022).

En matière d'innovation et d'économie d'énergie, nous avons engagé une étude pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments du quartier d'Etouvie afin d'autoconsommer en partie les besoins en électricité des parties communes.

S'agissant de la Remise en Etat de Logements (REL), 121 logements ont été rénovés pour un coût moyen au logement de 10 556 €.



Notre coopérative, Picardie Maritime Habitat (PMH) a délivré un ordre de service pour 8 logements individuels dans la ZAC RENANCOURT en 2024. Ces mêmes 8 logements ont été mis en service en octobre 2024. Depuis 2015, le groupe SIP/PMH a livré 111 logements et participe à offrir un parcours résidentiel aux locataires de la SIP et aux habitants du territoire.





UNE GESTION PATRIMONIALE ORIENTÉE VERS LES ATTENTES DE NOS CLIENTS LOCATAIRES

En matière de vente de patrimoine et de parcours résidentiel, nous avons vendu 5 logements (2 à Amiens, 1 à Corbie, 1 à Roisel, 1 à Salouël) contre 18 logements en 2023, et aucun local commercial vendu cette année contre 1 vente en 2023.

Ces ventes ont permis de dégager un chiffre d'affaires de 780 815 € (contre 2.6M€ en 2023) et une plus-value de 637 592 € (contre 2.2M€ en 2023). Depuis 2018, nous avons vendu 97 logements (133 depuis 2009) et 12 locaux commerciaux. Alors que les ventes de patrimoine affichaient une croissance régulière depuis 2015 pour la SIP, le bilan 2024 marque une baisse sensible du nombre de ventes (-72%) et une baisse du CA réalisé de (-70%) par rapport à 2023.

Concernant l'accession sociale, la SIP n'a eu aucune demande de levée d'option et aucun transfert de propriété, étant donné que l'ensemble des transferts de propriété ont été réalisés pour les 4 opérations (1 à Salouël, et 3 opérations à Amiens (Cotonnière, Soleil Levant et Cabrol). Pour PMH, avec qui la SIP partage ses opérations d'accession, nous avons reçu 12 demandes de levée d'option sur nos deux opérations PSLA (3 pour Villers Bocage et 9 pour Poulainville) et avons réalisé 8 transferts de propriété (3 à Villers-Bocage et 5 à Poulainville).

Depuis 2015, le groupe a livré et commercialisé 111 logements ayant donné lieu à 128 contrats de réservation et 89 transferts de propriété, ce qui représente des chiffres importants et participe à offrir un parcours résidentiel aux locataires de la SIP et aux habitants du territoire.



UN RENOUVELLEMENT URBAIN QUI MOBILISE ET FÉDÈRE

Dans le cadre des relogements de notre Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) initié en 2020, concernant les 4 immeubles voués à la démolition hors Résidence du Pays d'Auge (36 du bâtiment Avenue de Picardie, 116 de celui du Square Emile Thuilliez, 80 rue d'Artois, et 48 sur Amiens Nord, rue Emile Lesot), les 13 dernières familles à reloger, tous bâtiments confondus, ont déménagé au 31 décembre 2024.

L'objectif de relogement de 40% des ménages hors QPV est atteint dont 60% dans le neuf ou dans des logements conventionnés depuis moins de 5 ans.

S'agissant des opérations de démolition/réhabilitation, les 36 logements du bâtiment A situés, avenue de Picardie ont été démolis et les 120 logements restants sont en cours de réhabilitation. Les trois autres bâtiments (Bat H, square Thuilliez, Bât B, rue d'Artois pour Etouvie et le bâtiment Lesot pour le quartier Nord) sont totalement libres d'occupation et tous sécurisés.

La démolition effective de ces 3 immeubles sera opérée courant 2025 conformément au calendrier inscrit dans la convention de renouvellement urbain.

UN RELOGEMENT QUI SATISFAIT LES PREMIERS CONCERNÉS

Concernant les 362 logements de la résidence du Pays d'Auge (RPA), dont la démolition est prévue début 2029, et préalablement au relogement des familles, la SIP a réalisé 282 enquêtes au 31/12/2024 et relogé 100 familles. Sur ces 100 familles, 89 d'entre elles ont accepté la première proposition de logement. Les premiers retours sont très positifs et encourageants.

En effet, sur les familles interrogées, on relève que :

- **26 %** avaient assisté à la réunion d'information avant démarrage des enquêtes sociales.
- **100 %** ont pu exprimer leurs souhaits de relogement et leurs besoins particuliers.
- **88 %** jugent avoir été bien (56%) voire très bien accompagnées (32%) par la SIP dans les différentes démarches liées au relogement (enquête préalable, proposition et visite du logement proposé, accompagnement au déménagement...)
- **93 %** ont accepté le premier logement qui leur a été proposé (seconde proposition pour les 7% restant).
- **90 %** se sentent mieux dans leur nouveau logement.
- **91 %** se sentent intégrés dans leur nouvel environnement.
- **87 %** pensent que leur relogement a été une opportunité pour elles.



DES LOGEMENTS, MAIS PAS SEULEMENT !

DES DEMANDES DE LOGEMENTS QUI AUGMENTENT

A fin décembre 2024, on dénombre 18 952 demandes de logements dans la Somme, soit une hausse de plus de 10% par rapport à fin 2023 (17 298 demandes). La même tendance haussière est constatée dans l'Oise où nous passons de 27 289 à 30 071 demandes. Dans la Somme, la demande de logement reste concentrée sur Amiens et sa métropole avec environ 61% de la demande totale du département soit 11 579 demandes actives.

Le demandeur peut exprimer ses préférences en matière de relogement sur notre plateforme de location choisie MeLogerSip et notre service commercial récupère ces informations pour opérer le rapprochement Offre/Demande et ainsi faire des propositions de logement en parfaite adéquation avec son souhait et la réglementation. Les effets positifs déjà constatés en 2023 se confirment puisque le taux de refus baisse encore pour s'établir à 41,5% contre 46% l'an passé et 52% en 2022.

DES ATTRIBUTIONS DE LOGEMENTS EN HAUSSE

+ 3,12%

Concernant la SIP, nous avons réalisé 992 attributions (contre 962 en 2023 et 1113 en 2022) soit une hausse de 3.12% du nombre total d'attributions qui s'explique, au-delà de l'évolution de la rotation, par le fait que nous avons livré plus de logements neufs en 2024 qu'en 2023 (76 contre 24). Les nombreux relogements réalisés dans le cadre de l'ANRU ont également eu un impact sur le nombre total d'attribution dans la mesure où les logements libérés des immeubles voués à la démolition ne sont pas remis en location.

DES TAUX DE VACANCE MAÎTRISÉS

Notre taux de vacance est en hausse à 5.20% contre 4.41% en 2023 mais reste inférieur à la moyenne régionale de 5.3% et supérieur à celle nationale de 4.1% (source DIS 2023). Cette augmentation sensible s'explique en très grande partie par la vacance liée aux nombreux relogements des locataires des immeubles voués à la démolition dans le cadre de l'ANRU.

En effet, la vacance liée à l'ANRU continue de progresser et représente à elle seule 66% de la vacance totale de la SIP (58% en 2023, 46% en 2022, 37.5% en 2021, 20.6% en 2020 et 9.8% en 2019) et fait mécaniquement progresser notre taux de vacance en QPV qui s'élève à 16.55% contre 12.96% en 2023 (10.17% en 2022 – taux de vacance en QPV régional 8,7% et national 6,7% source DIS 2023) et donc sur Etouvie à 17.11% (incidence de l'ANRU) contre 14.00% en 2023 et 11.26% en 2022. **Corrigé de l'ANRU, le taux de vacance global SIP serait de 1.77% contre 1,86% l'année passée.**



UN PEUPEMENT DIVERSIFIÉ ET ÉQUILIBRÉ

En matière d'équilibre de peuplement sur le quartier d'Etouvie, nos efforts se poursuivent et la part des salariés dans nos attributions reste significative à hauteur de 48% des attributions contre 52% en 2023 (43% en 2022). La part des attributions réalisées à des personnes extérieures au quartier est en baisse et représente 66% du total des attributions réalisées sur Etouvie contre 83% l'an passé. Cette baisse significative s'explique par le nombre conséquent d'attributions réalisées cette année au profit de locataires des immeubles voués à la démolition qui sont nombreux à vouloir rester sur le quartier (23% des attributions 2024 du quartier d'Etouvie).

Après une augmentation de 3.5% au 1er janvier 2024 (3.60% au 01/01/2023), nos loyers ont progressé de 3.26% au 1er janvier 2025 conformément à l'évolution de l'indice IRL. A périmètre patrimonial constant, en maintenant les objectifs de vacance (hors NPNRU), en prenant en compte le manque à gagner lié au NPNRU et avant la réduction de loyer de solidarité, la recette supplémentaire de loyers s'élèverait à 1.0 M€, soit une progression de 1.8%. Rappelons que notre DIS constate que le loyer moyen d'un logement à la SIP est de 396 € alors que ce même loyer moyen est de 418 € au niveau national et 422 € au niveau de la Région (source DIS 2023).

ADAPTER L'HABITAT AUX BESOINS DE NOS LOCATAIRES

Concernant l'habitat adapté aux personnes âgées et/ou handicapées, 74 logements adaptés aux personnes âgées et/ou handicapées (61 logements en 2023) ont fait l'objet de travaux d'aménagement pour un montant de 252 749 € TTC (203 K€ en 2023) dont 70% concernent le remplacement d'une baignoire par une douche (82% en 2023).

L'EXAMEN DE L'OCCUPATION DES LOGEMENTS

Nos Commissions d'Attributions de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) ont examiné 834 situations de locataires (272 en 2023). L'objectif de la loi ELAN étant de créer de la mobilité au sein du parc social, sont examinées la sous occupation du logement, le dépassement du plafond de ressources du logement, l'occupation d'un logement adapté PMR sans occupant handicapé, la non-occupation d'un logement adapté pour une personne reconnue avec handicap ou en perte d'autonomie et enfin, la sur occupation du logement.

LOGGER LES PUBLICS PRIORITAIRES

216 familles prioritaires relogées

Concernant le relogement des publics prioritaires, la SIP a réalisé 216 attributions au profit de ce public défavorisé identifié par l'Etat contre 228 l'an passé et notamment 55 ménages jugés prioritaires ont été relogés par nos soins dans le cadre du Dalo comme en 2023, 59 ménages labellisés sortant de structure d'hébergement contre 58 en 2023, 6 ménages sans abris contre 12 en 2023, 43 ménages labellisés bénéficiant d'une mesure d'accompagnement social contre 29 l'an passé et 53 familles désignées par l'Etat dans la catégorie "Autre public prioritaire" contre 74 en 2023 Notre taux de relogement par rapport à l'objectif est de 98.21% (220 relogements pour un objectif de 224).

Soulignons une fois encore le **nombre de refus de propositions de logements élevé** (108 refus) de ces demandeurs pourtant reconnus dans l'urgence d'un relogement. Sans ces nombreux refus, nous aurions largement dépassé l'objectif annuel.

UNE QUALITÉ DE SERVICE RECONNUE ET APPRÉCIÉE

91% de satisfaction des nouveaux entrants

Concernant **la qualité de service rendue à nos locataires**, notons que 91% des nouveaux entrants sont satisfaits de la SIP (92% sur Amiens Bords de Somme, 88% sur 3 Vallées, 92% sur Littoral Plaine Picardie et 94% sur Habitat Solution).

Concernant les enquêtes réalisées suite aux travaux d'entretien courant dans les logements, 84% des locataires se disent satisfaits des travaux réalisés. Enfin, concernant les locataires sortis dans l'année, 84% estiment que leur loyer était en rapport avec la qualité du logement.

Gageons que notre démarche vers la labélisation QUALIBAIL nous permette d'améliorer encore la qualité de service rendue à nos locataires.



Notre **régie SIPRENOVERT** a remis en état 36 logements sur Etouvie (contre 44 en 2023) et le coût moyen au logement est de 12.880 € TTC contre 11 792 € TTC en 2023. Notre régie espaces verts entretient durant 7 mois de l'année les espaces verts de 82 parcs essentiellement sur Amiens métropole et Etouvie et réalise en hiver des travaux de PPEV dont la programmation a été respectée à 95% en 2024 contre 90% en 2023. Rappelons nos 110 autres parcs qui sont confiés à des prestataires extérieurs. L'année 2024 a été marquée également par le lancement d'un nouveau marché global d'entretien des espaces verts réparti en 4 lots géographiques qui prendra effet au 1^{er} mars 2025 pour 4 années.

LA SIP, BAILLEUR SOCIAL ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA COHÉSION SOCIALE

Concernant les objectifs fixés par l'Etat dans le cadre de la Loi Egalité et Citoyenneté de 2017 à 25% nos attributions au profit de ménages disposant de ressources inférieures au seuil du 1^{er} quartile des plus pauvres, hors QPV, sont concernés sur la Somme, Amiens Métropole et l'agglomération de la Baie de Somme.

Pour les EPCI de l'Aisne et de la Somme, notre patrimoine sur ces territoires n'est pas suffisamment important pour être analysé. A l'échelle nationale, cet objectif n'est pas atteint puisque seules 17,56% des attributions sont faites au profit de ces ménages. Les Hauts de France sont à 18.14%, la Somme atteint pour la première année l'objectif à 25.34% (26.06% sur Amiens Métropole et 21.56% sur l'agglomération de la Baie de Somme).

Ces chiffres sont issus des attributions réalisées entre le 01/01/2024 et le 31/10/2024. La SIP atteint pour la première année cet objectif. Sur Amiens Métropole, EPCI sur lequel nous concentrons le plus de patrimoine, nous sommes à 32.99% et sur l'agglomération de la Baie de Somme à 25%, bien au-dessus des moyennes nationales et régionales.

Ces nombreux relogements de personnes en difficulté dénotent bien la paupérisation des habitants de la Somme et que la SIP est un acteur majeur en matière de relogement pour les plus démunis.



ALLER AU-DELÀ DU LOGEMENT AVEC ET POUR NOS LOCATAIRES

Fort des actions de la **cellule Vie Inclusive** et de sa renommée territoriale, nous l'avons intégré en 2025 à un **service Cadre de Vie**, plus large, regroupant la Proximité, la Prévention/Tranquillité/Sécurité et placé au cœur même d'Etouvie sous l'égide de la Direction Clientèle.

En 2024, ce ne sont pas moins de **34 manifestations** qui ont été réalisées réunissant à chaque fois au moins une partie prenante, les habitants, les associations, les institutions locales et les services publics. La journée de Solidarité a été sanctuarisée et pour la 3^{ème} fois, nous avons réuni près de 400 participants le 26 juin.

Les journées organisées avec le service de Proximité comme Halloween, Pâques, Noël, contribuent à tisser des liens où les locataires peuvent échanger et renforcer leur sentiment d'appartenance. Ces initiatives jouent un rôle fondamental dans la réduction de l'isolement social, en particulier pour les populations les plus vulnérables.

En matière d'insertion sociale et professionnelle, la SIP a organisé à Etouvie, son **1^{er} Forum de l'Emploi** le 11 avril qui a mis en relation 22 entreprises avec près de 330 personnes. Face à ce succès incontestable, l'Etat a souhaité nous attribuer une subvention de 50.000€ dans la cadre de la dynamique expérimentale en faveur de l'emploi dans les Quartier Prioritaires de la Ville (QPV) pour des actions qui seront à déployer en 2025.



En ce qui concerne la **prévention des risques sociaux**, dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), nos 32 mesures de Soutien à l'Insertion et à la Pérennisation Logement (SIPL) ont été reconduites pour 4 ans avec une subvention de 59.202€. Par ailleurs, notre nouveau projet en faveur de l'**Accompagnement pour le Maintien dans un Habitat et à l'Insertion (AMHI)**, porté en partenariat avec



l'UDAF de la Somme et La Nouvelle Forge, a été retenu pour sa qualité et son caractère innovant et nous avons obtenu 20 mesures d'accompagnement au profit de personnes vieillissantes et de ménages en expulsion et/ou souffrant de troubles psychiques avec une subvention de 75.000€.

Après la mise à disposition de nouveaux locaux pour les Restos du Cœur sur Etouvie en 2023, **nous avons créé en 2024 et inauguré en 2025 sur Etouvie un "Tiers-Lieu" social** qui a pour objectif de rassembler des personnes de manière informelle et de partager avec elles des moments de vie. Il accueillera également la coopérative alimentaire, portée par l'association Initi'elles, qui distribuera des denrées alimentaires collectées par la Banque Alimentaire de la Somme. Cet espace sera synonyme de Solidarité et de Bien Vivre Ensemble. Il marque une fois de plus l'attachement de la SIP à développer des actions inclusives sur ce quartier.



L'ensemble de ses actions démontre une nouvelle fois la capacité de la SIP à se mobiliser pour répondre aux besoins de ses locataires et à fédérer des partenaires autour de projets, faisant d'elle un acteur incontournable du territoire de la cohésion sociale, reconnue par les institutions et les partenaires.



POUR CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES ACTIONS MENÉES PAR LA SIP EN FAVEUR DE L'INCLUSION ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, SCANNEZ CE QR CODE !



DES RESSOURCES MOBILISÉES AU SERVICE DE NOTRE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

LUTTER EFFICACEMENT CONTRE L'IMPAYÉ

Sur les impayés locatifs, le stock de créances s'établit à 9,57M€ contre 8,55M€ en 2023 (9,65M€ en 2022). Sur ce stock, 4,40 M€ de clients douteux sont provisionnés à 100% (4,37M€ en 2023). **Ces éléments portent notre taux de retard de paiement à 10,31%** contre 10,45% en 2023.

Bien que notre stock de créances revienne au niveau de 2022, ramené au quittancement, notre taux de retard de paiement est en baisse, pour la première fois depuis de nombreuses années, et démontre que les pages crise sanitaire et guerre en Ukraine sont tournées.

FAIRE DU MAINTIEN DANS LE LOGEMENT, UNE PRIORITÉ

En ce qui concerne le maintien dans le logement et/ou la solvabilisation des ménages en difficulté, le nombre de dossiers en recouvrement amiable a diminué, passant de 1 921 dossiers au 1er janvier 2024 à 1 712 dossiers à fin 2024.

Pour parvenir à ce résultat encourageant, ce sont 1 103 locataires en moyenne sur l'année écoulée qui ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement renforcé et d'un plan d'apurement pour leur impayé locatif. Par ailleurs, avec 14 sollicitations, le relogement des ménages endettés les plus fragiles aura encore été l'une des préoccupations du service.

En matière d'accompagnement, nos engagements vis-à-vis des locataires sont les suivants :

- **Être toujours disponible** pour les locataires et privilégier le dialogue.
- **Réaliser une enquête sociale** pour comprendre les situations souvent complexes au-delà de l'impayé.
- **S'entourer de partenaires** et ne jamais décider seul.
- **Tenir un discours de vérité** tout au long de la procédure.
- **Mobiliser les partenaires** afin de trouver des solutions ensemble

Par ailleurs, nous enregistrons en 2024, une belle augmentation des dossiers contentieux soldés. Et 107 logements repris.

Nombre de dossiers contentieux soldés avec maintien dans les lieux



CRÉATION D'UNE COMMISSION INTERNE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS

Cette commission regroupe le responsable du service gestion sociale, la chargée de contentieux, la conseillère en économie sociale et familiale, le directeur de la gestion locative, la responsable du service commercial et les chefs d'agence. Son objet est de faire un point sur les impayés, les évolutions réglementaires/locales quant à la prévention des expulsions, les actions mises en place pour la prévention des expulsions, l'examen de situations

particulières si nécessaire... La fréquence de cette réunion est trimestrielle. Pour aller plus loin dans cette démarche d'association des services précités un point mensuel leur est adressé reprenant les dossiers pour lesquels une assignation est lancée ainsi qu'un récapitulatif des décisions rendues. Cette information mensuelle a pour but de recueillir de leur part les informations pouvant favoriser le maintien dans le logement.

UNE APPLICATION CLIENT TOTALEMENT REPENSÉE

Déjà **7 000**
clients connectés

ÊTRE BIEN CHEZ SOI, C'EST FACILE AVEC LA NOUVELLE APPLI !



L'APPLI «SIP BIEN CHEZ SOI» EST DISPONIBLE EN OCTOBRE

- Agenda et actualités
- Palements en ligne
- Infos pratiques
- Gestion de contrat
- Réclamations

Pour toutes questions, contactez le : 03 60 126 000



Par ailleurs, la SIP a poursuivi résolument la démarche engagée de dématérialiser ses process pour plus de réactivité, de simplification des tâches et pour éviter les consommations inutiles de ressources naturelles.

Dans ce domaine, l'année 2024 aura vu la naissance d'**une nouvelle application client intitulée «SIP Bien chez soi»**, entièrement développée en interne. Ce nouvel outil marque un progrès important, car il fournit 24h/24 à nos clients-locataires, de nouvelles fonctionnalités qui les rendent autonomes et leur évite d'avoir à téléphoner, à écrire un courrier ou à se déplacer pour fournir un document ou obtenir un renseignement.

Enfin, via cette nouvelle application, la SIP peut informer en temps réels les locataires au travers de notifications diffusées à l'échelle d'une agence, d'un quartier, d'un groupe de bâtiment ou d'une seule résidence. À ce jour, l'application compte déjà 7 000 utilisateurs et ce chiffre ne cesse de progresser, ce qui montre qu'elle répond à un besoin et une attente de nos clients.

ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS CLIENTS-LOCATAIRES

Après une année 2023 marquée par un profond renouvellement de l'équipe notre **Centre de Relation Client** (CRC) a retrouvé en 2024, un rythme habituel avec 55 752 appels (64 279 en 2023) soit 13,3% de baisse 6% pour 47 010 appels traités soit un taux de décrochés de 84,31% (74,54 en 2023).

Cette baisse des appels s'explique par une régularisation des charges maîtrisée et incontestée et la mise en œuvre à partir du mois d'octobre, d'une nouvelle application client qui offre plus de fonctionnalités dont celle d'y faire une réclamation directement, un outil adopté en 3 mois par 5 000 de nos locataires.

Par ailleurs, la qualité de service rendue par le Centre de Relation Clientèle se mesure également par le taux d'appels uniques qui est de 58,5% et qui illustre la capacité à résoudre les situations sans besoin de rappel ultérieur.

En ce qui concerne les réclamations, le Centre de Relation Clientèle en a saisi et traité 15 334 (15 419 en 2023), chiffre qui ne varie quasiment pas, dont 5 590 bons de travaux et 4 113 demandes via l'espace client sur internet et l'application client.





UNE CULTURE D'ENTREPRISE TOURNÉE VERS L'HUMAIN ET LA PERFORMANCE

En matière de **ressources humaines**, la SIP comptait en 2024 un effectif de 165.67 équivalents temps plein (contre 162.67 en 2023) et 170 salariés au 31/12/2024 (contre 168 salariés au 31/12/2023) dont l'essentiel de l'effectif se trouve à la direction clientèle orientée vers la satisfaction du client. Nous avons intégré 14 nouveaux talents, dont 1 alternant, procédé à 11 mutations et/ou promotions, et accueilli 11 stagiaires.

Moments d'échanges privilégiés entre les salariés et leurs managers, 96.45% des entretiens annuels (+0.97 point) et 97% des entretiens professionnels (+4.69 points) en 2024 ont été menés, représentant la totalité des salariés présents dans l'entreprise, démontrant ainsi l'importance et l'écoute accordées à chacun dans le cadre de la gestion des emplois et parcours professionnels.

DÉVELOPPER LES TALENTS PAR LA FORMATION ET LA CERTIFICATION

En ce qui concerne **la formation**, les axes retenus en 2024 ont conduit à engager des dépenses à hauteur de 170.975,05 € correspondant à 3.10% de la masse salariale soit plus du triple de l'obligation légale (pour 143.692.54 € en 2023 et 2,73% de la masse salariale) soit 389 personnes formées. Ont été notamment organisées des sessions dans les domaines suivants : management, santé et sécurité au travail, gestion locative, gestion sociale, parcours certifiant, finance-comptabilité, informatique, assurance et patrimoine, ressources humaines.

De plus, 2024 a vu la mise en place de la **deuxième session de certifications** métiers, sur le parcours des gardiens renforçant ainsi le socle des connaissances et compétences spécifiques à l'activité de bailleur social. Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la politique RSE et des risques professionnels, **des formations ont été déployées auprès de 60 collaborateurs sur les écogestes** et 6 référents écoconduite préventive ont pu suivre un parcours afin de mettre en place des ateliers de bonnes pratiques, ateliers sur la prévention routière et écoconduite en 2025.

De même, dans le cadre de la lutte contre les incivilités et la promotion de la tranquillité résidentielle, la SIP a mis en place au second semestre, **un deuxième cycle d'assessments** qui concerne les métiers en relation avec la clientèle, juridique et prévention, tranquillité et sureté.



Au total, **l'effort de formation de la SIP aura atteint 195.796 €** en 2024.

100% DES ÉQUIPES FORMÉES À LA RGPD !

En matière de respect du règlement européen sur la protection des données personnelles, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la SIP ont suivi une formation en webinar à l'issue de laquelle ils ont obtenu une certification délivrée par l'institut DATA LEGAL DRIVE garantissant ainsi l'atteinte de l'objectif de faire des équipes de la SIP, des moteurs du respect des données.

DÉVELOPPER LA MARQUE EMPLOYEUR SIP

En matière de **qualité de vie au travail et des conditions de travail**, 2 ateliers RH ont été proposés aux collaborateurs afin d'expliquer le fonctionnement des indemnités journalières de sécurité sociale en cas d'absence telle que la maladie et un autre atelier sur le fonctionnement et règles des congés payés/RTT. Un atelier sur la gestion du temps et des priorités a également été proposé aux collaborateurs.

Par ailleurs, en partenariat avec la CARSAT, une sensibilisation sur les conditions de départ à la retraite a été dispensée à l'ensemble des managers dans le but d'accompagner leurs équipes dans cette transition et 18 salariés ont bénéficié d'un focus RH sur la retraite.

L'intégration d'un nouveau collaborateur étant un axe stratégique majeur au sein de l'entreprise, un groupe de travail s'est réuni 6 fois sur le premier semestre 2024 pour proposer un nouveau parcours d'intégration à destination des nouveaux collaborateurs et également pour celles et ceux qui sont promus au sein de l'entreprise. Ainsi, le "onboarding" a été mis en phase de test dès le second semestre 2024.



MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE QUALITÉ DE VIE ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL



Dans le cadre de la QVCT, nous avons sensibilisé nos collaborateurs sur le thème de la nutrition et de la RSE en organisant un atelier plantation et jardinage sur le site de la Régie en juin, ce qui a ensuite permis et permettra encore de récolter nos propres légumes afin d'en faire bénéficier les collaborateurs.

En septembre, environ 80 membres de la SIP ont participé au tournoi de pétanque annuel. En octobre, **une quarantaine de salariés ont participé à la semaine « vis mon job »**. Une semaine dédiée à la découverte du métier de ses collègues afin de favoriser la découverte de l'autre et de l'interservices. Enfin, en fin d'année, l'ensemble des collaborateurs ont reçu un pot de miel fabriqué par un apiculteur des hortillonnages d'Amiens.



ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP AU TRAVAIL

En ce qui concerne la prise en charge du **handicap**, l'année 2024 a été ponctuée de sensibilisations sous différentes formes. La SIP a notamment participé au « Handi Hauts Lympics », un défi sportif avec 6 salariés. Des collaborateurs volontaires ont également accueilli le temps d'une journée une personne en situation de handicap lors du DUODAY. L'ensemble des managers a été convié à des ateliers les aidant dans l'accompagnement aux situations de handicap. Ce plan pluriannuel d'action se poursuit en 2025.

Enfin, concernant la lutte contre les violences conjugales, la SIP s'est engagée en signant une convention interentreprises initiée par la Préfecture de la Somme et portée par l'association AGENA. De cet engagement découleront des actions concrètes auprès de nos collaborateurs comme des sensibilisations.



DES TEMPS FORTS POUR MARQUER NOS 30 ANS !

Nous noterons enfin que l'année 2024 a marqué les **30 ans de la SIP**, un anniversaire ponctué d'événements internes ayant réuni l'ensemble des salariés, que ce soit lors de la cérémonie des vœux organisée au Zénith d'Amiens avec pour thème principal l'optimisme, ou lors de l'Assemblée générale des salariés qui s'est tenue en juin au château de Flixecourt sur le thème de la solidarité, autant de moments fédérateurs qui ont contribué à renforcer l'esprit d'équipe et d'appartenance.

ZOOM SUR LA RSE

Outre ses actions en faveur de la Vie Inclusive et sur la lancée de 2023, la SIP poursuit ses actions en faveur de la RSE à commencer par l'environnement, avec ses réhabilitations thermiques qui ont permis de réduire ses gaz à effet de serre de 13% par rapport à 2023 (analyse des DPE) et permis d'obtenir 170.116,35 euros de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ajoutés aux efforts des années antérieures, notre contribution totale à la décarbonation de la planète est de 9.230 tonnes de CO2 évitées, soit 9.029 aller retour Paris New York ou 128 millions de kilomètres en Twingo !

En matière d'économie circulaire, la SIP aura recyclé 225,66 tonnes de déchets issus de ses réhabilitations et de ses travaux par notre Régie. Cela a permis d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 30,28 tonnes de CO2 auquel il convient d'ajouter le recyclage des pièces détachées de nos chaudières en fin de vie, évitant le rejet de 5 tonnes de CO2, soit à 170 arbres plantés. Enfin, il convient d'ajouter la valorisation de nos 90 tonnes de déchets verts transformées en 63 tonnes de compost évitant l'utilisation d'engrais chimique.





UNE GESTION OPTIMISÉE AU SERVICE DE NOTRE MISSION SOCIALE

LE COMPTE DE RESULTAT

	2024		2023		Évol 2024/2023	
	en K€	% des loyers	en K€	% des loyers		
Résultat de l'exercice	2 642,42	4,5%	4 199,88	7,3%	-1 557,5	-37,1%
Autofinancement brut	20 040,59	-	25 091,84	43,8%	-5 051,2	-20,1%
Amortissement des emprunts	10 873,81	-18,4%	15 053,02	-26,3%	4 179,2	-27,8%
Variation intérêts compensateurs	1	0%	1,37	0%	0,4	-26,8%
Autofinancement net HLM	9 165,78	15,5%	10 037,45	17,5%	-871,7	-8,7%
Ressources internes	11 712,22	19,8%	12 753,81	22,3%	-1 041,6	-8,2%

Le résultat de l'exercice 2024 bénéficiaire à 2 642 424.07 € représente 4.5% des loyers nets de RLS. Il est issu à 52.0% (1 375 170.17 €) de nos activités du Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) et se structure de la manière suivante :

Structure du résultat (en K€)

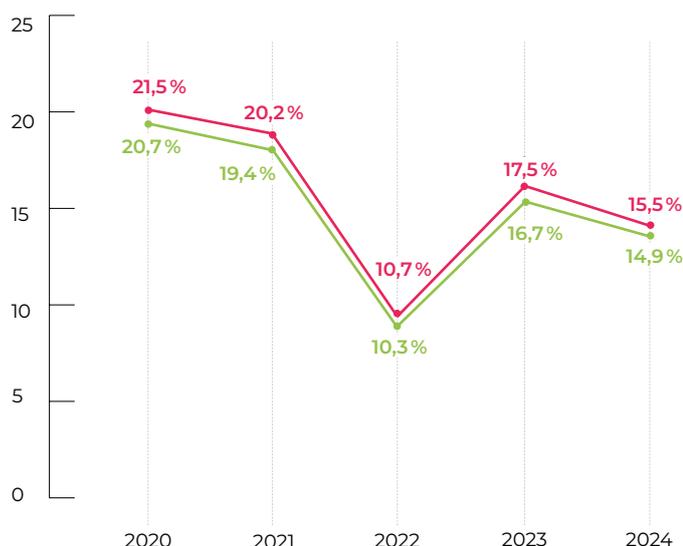


■ Résultat d'exploitation (hors prov.) ■ Dotations et reprises de provision ■ Résultat financier ■ Résultat exceptionnel (hors prov.)

Le résultat financier est conforme aux prévisions.

L'autofinancement net 2024 s'élève à 9 165 780.69 € et représente 15.5% des loyers. Il est meilleur que les prévisions budgétaires.

LE POIDS DE LA CAF



Le ratio réglementaire CAF nette sur produits d'activité s'élève à 14,9% en 2024, à 14% en moyenne sur 3 ans et se place ainsi bien au-dessus des 3% acquis.

Aucune alerte particulière ne doit être faite au Conseil d'administration.

— CAF / Loyers — Ratio autofi. de la profession

LE RESULTAT D'EXPLOITATION : + 7 904 432 €

Entre 2023 et 2024, le résultat d'exploitation perd 277.4 K€, évoluant de 8.2 M€ à 7.9 M€.

La croissance plus forte des charges (+4.8% ; + 3.2 M€) au regard de celle des produits (+3.9% ; 2.9 M€) explique cette tendance.

LES PRODUITS D'EXPLOITATION : 77 435 658 €

Globalement et hors provisions sur charges locatives, les produits perçus (64.9 M€) sont conformes aux budgets votés pour cet exercice 2024 (64.4 M€).

	2024		2023		Évol. 2024/2023	
	En K€	% des loyers	En K€	% des loyers		
Produits d'exploitation (Loyers nets de RLS)	59 177,52	100%	57 290,49	100%	1 887	3,3%
Provisions charges locatives récupérables et refacturables	12 528,48	21,2%	11 743,75	20,5%	784,7	6,7%
Produits divers (dont marge accession lots)	1 714,70	2,9%	2 425,07	4,2%	-710,4	-29,3%
Subventions d'exploitation et divers	430,43	0,7%	793,73	1,4%	-363,3	-45,8%
Reprises dotations aux amortissements et aux provisions	3 584,53	6,1%	2 263,53	4%	1 321	58,4%
Total	77 435,66	130,9%	74 516,57	130,1%	2 919,1	3,9%

L'IMPACT DE LA RÉDUCTION DE LOYER SOLIDARITÉ (RLS) :

Loyers (en K€)	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Loyers bruts	62 781	60 766	58 931	58 392	57 213	53 917	51 730
Évolution	3,3%	3,1%	0,9%	2,1%	6,1%	4,2%	2,2%
Réduction de loyer solidarité (RLS)	- 3 603	- 3 476	- 3 434	- 3 340	- 3 306	- 2 265	- 1 951
Évolution	3,7%	1,2%	2,8%	1,0%	46,0%	16,1%	
Loyers nets de RLS	59 178	57 290	55 497	55 052	53 907	51 652	49 779
Évolution	3,3%	3,2%	0,8%	2,1%	4,4%	3,8%	-1,7%

Entre 2023 et 2024, la Réduction de Loyer Solidarité (RLS) a progressé de 3.7% pour atteindre 3.6 M€, mais représente toujours 6.6% des loyers des logements conventionnés.

Depuis sa mise en œuvre, la RLS représente une ponction de 21.4 M€ de nos ressources.

LES PRODUITS DIVERS :

Les subventions d'exploitation correspondent principalement à la compensation de l'ANRU face au manque à gagner des logements vacants et dans une moindre mesure à des subventions sur contrats aidés. Sur 2024, la subvention de l'ANRU concerne uniquement l'exécution de l'année, corrigée de la proratisation des dépenses dans le temps.

La production immobilisée, part des salaires des collaborateurs transférée en investissement pour la conduite d'opérations neuves et réhabilitations, reste stable. Quant aux autres produits, ils se composent de la contribution locative et des transferts de charges qui recouvrent essentiellement les indemnités de fin de carrière.

Le produit des certificats d'économie d'énergie enregistre une forte baisse anticipée car ces produits dépendent de la réception des chantiers éligibles.

PRODUITS DIVERS (en K€)	2024	2023	Écarts 2024/2023
Marge accession	-	33	-33
Aut. Produits div (contribution locative, ...)	371	415	-44
Aut. Prestations (PMH, ...)	53	41	12
Certificat d'économie d'énergie	170	917	-747
Facturations diverses	418	322	96
Production immobilisée	703	696	7
Subvention d'exploitation	430	794	-364
Total produits divers	2 145	3 219	-1 074

LA REPRISE DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS :

Globalement les reprises des dotations aux amortissements et provisions progressent de 1.3 M€ entre 2023 et 2024 au regard des évolutions suivantes :

- Reprise PGE : 1.3 M€ en conformité avec les programmations sur deux exercices des travaux entrant dans ce dispositif (0.7 M€ en 2023) ;
- Reprise Clients douteux : 1.6 M€ contre 1.2 M€ en 2023. Il s'agit d'un « nettoyage » des vieux dossiers, conformément à la recommandation de l'ANCOLS ;
- Reprise pour risque : 0.3 M€ avec la fin d'un contentieux (0.1 M€) et la reprise de la provision pour travaux de VRD sur Friville-Escarbotin au regard de l'absence de travaux à court et moyen termes.

LES CHARGES D'EXPLOITATION : 69 943 532 €

	2024		2023		Éval 2024/2023	
	en K€	% des loyers	en K€	% des loyers		
Charges d'exploitation	3 169,34	5,4%	2 879,62	5%	289,7	10,1%
Achats de marchandises et sous-traitance						
Entretien du parc	2 356,78	4%	2 100,81	3,7%	256	12,2%
Gros entretien du parc	3 769,64	6,4%	3 571,77	6,2%	197,9	5,5%
Charges locatives récupérables	13 152,65	22,2%	12 433,90	21,7%	718,7	5,8%
Autres frais de gestion - entretien et maintenance	5 052,25	8,5%	4 507,88	7,9%	544,4	12,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	655,98	1,1%	626,63	1,1%	29,4	4,7%
Taxes foncières	8 091,07	13,7%	7 816,62	13,6%	274,4	3,5%
Salaires, traitements et charges sociales	7 852,39	13,3%	7 344,22	12,8%	508,2	6,9%
Dotations aux amortissements et aux provisions	24 551,86	41,5%	24 370,57	42,5%	181,3	0,7%
Autres charges	879,27	1,5%	682,70	1,2%	196,6	28,8%
TOTAL	69 531,23	117,5%	66 334,72	115,8%	3 196,5	4,8%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	7 904,43	13,4%	8 181,85	14,3%	277,4	-3,4%

LES ACHATS DE MARCHANDISES ET SOUS-TRAITANCES

- La partie « achats de marchandises » a diminué de 14.1% entre 2023 et 2024. Ce sont les dépenses énergétiques qui ont baissé, notamment l'électricité.
- La partie « contrats » a progressé de 18.1% entre 2023 et 2024 au regard des revalorisations annuelles ou la conclusion de nouveaux contrats.

LA MAINTENANCE ET L'AMÉLIORATION DU PARC LOCATIF

La SIP consacre plus de 10% des loyers perçus à la maintenance de son parc locatif, 4% pour l'entretien courant et 6.4% pour le gros entretien. Ceci hors travaux régie et charges assimilables à l'entretien courant. En intégrant l'ensemble de ces éléments, la moyenne au logement de la maintenance s'élève à 779 € dont 426 € pour l'entretien courant et 353 € pour le gros entretien.

Maintenance (en K€)	2024	2023	Ecart 2024/2023
Entretien et réparation courants	2 357	2 101	256
Charges assimilables à de l'EC	2 376	2 005	371
Entretien courant effectué en régie	403	226	177
Entretien courant	5 135	4 332	803
Gros entretien	3 770	3 572	198
Gros entretien réalisé en régie	480	666	-186
Gros entretien	4 250	4 238	12
Total maintenance	9 385	8 570	815

LES FRAIS DE GESTION

Ils progressent de 12.1% entre 2023 et 2024 pour atteindre 5.0 M€ contre 4.5 M€.

Cette hausse s'explique par :

- L'assurance Dommages Ouvrages représentant 95.5 K€ en 2024 contre 16.5 K€ en 2023. Elle est le reflet de l'augmentation des chantiers en maîtrise directe SIP tant en neuf qu'en réhabilitation.
- Les honoraires notamment ceux des architectes, avec une progression de 72.0 K€ pour atteindre 1.1 M€.
- Les licences informatiques atteignent 632 K€ contre 535 K€ l'an dernier.
- Les autres dépenses dont l'augmentation est presque totalement issue des diagnostics DPE dont le coût s'est élevé à 535.5 K€ en 2024 contre 283.8 K€ en 2023, soit une hausse de 251.6 K€. Une autre composante importante de ces dépenses est la cotisation CGLLS qui s'est élevée à 412.9 K€ en 2024 contre 447.7 K€ en 2023.

FRAIS DE GESTION (en K€)	2024	2023	Ecart 2024/2023
Autres travaux d'entretien et réparations	179	162	17
Loyers des baux longs termes	31	30	1
Primes d'assurance	637	544	93
Personnel extérieur à la société	-	29	-29
Rém. d'intermédiaires et honoraires	1 128	1 056	72
Publicité, publication, relations publiques	165	166	1
Déplacements, missions et réceptions	65	56	8
Redevances, renouvellement licences info.	632	535	97
Autres (cotisations dont CGLLS)	2 215	1 930	285
TOTAL FRAIS DE GESTION	5 052	4 508	544

LES TAXES FONCIÈRES

Malgré l'absence de sortie d'exonération de nos résidences, les impôts fonciers évoluent de 7 816.6 K€ à 8 091.1 K€ entre 2023 et 2024, et ce en raison de la revalorisation des valeurs locatives.

Les taxes foncières représentent en 2024, 13.7% des loyers nets de RLS.

LES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Ces dotations progressent de +181.3 K€ atteignant 24 554.9 K€. Les dotations aux amortissements augmentent à mesure de nos investissements.

La dotation pour gros entretien se réduit légèrement en lien avec la programmation des travaux éligibles sur les années 2025 et 2026.

Maintien de la provision pour clients douteux à 1 530.0 K€ au titre de l'exercice 2024.

AUTRES CHARGES (PERTE SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES)

Ces charges progressent de 196.6 K€ entre 2023 et 2024 pour atteindre 748.3 K€. Ces passages en perte émanent de la réception d'un certificat d'irrécouvrabilité par la société de recouvrement (90% des cas) ou d'une information de l'Etat d'un dossier de rétablissement personnel qui efface la dette du locataire.

Ces charges sont neutres au niveau du résultat car les dettes sont provisionnées à 100%.

1- LE RESULTAT FINANCIER : - 10 358 613 €

Conformément à ce qui était attendu, le résultat financier se dégrade sous le poids des charges d'intérêts, évoluant de 9 934.3 K€ à 12 206.3 K€ en un an, sous le plein effet d'un taux du Livret à 3.0% depuis la mise en œuvre de son plafonnement au 1er février 2023.

	2024		2023		Éval 2024/2023	
	en K€	% des loyers	en K€	% des loyers		
Produits financiers Placements et participations	1 847,66	3,1%	2 002,05	3,5%	154,4	-7,7%
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 847,66	3,1%	2 002,05	3,5%	154,4	-7,7%
Charges financières Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-	-
Intérêts et charges assimilées sur emprunts	12 206,28	20,6%	9 934,27	17,3%	2 272	22,9%
TOTAL	12 206,28	20,6%	9 934,27	17,3%	2 272	22,9%
RÉSULTAT FINANCIER	10 358,61	-17,5%	7 932,22	-13,8%	-2 426,4	30,6%



2- LE RESULTAT EXCEPTIONNEL : + 4 902 081 €

	2024		2023		Éval 2024/2023	
	en K€	% des loyers	en K€	% des loyers		
Produits exceptionnels Sur opérations de gestion	1 800,58	3%	2 465,04	4,3%	-664,5	-27%
Subventions ANRU	709,49	1,2%	1 603,25	-	-893,8	-55,7%
Sur cession d'actifs	2 546,44	4,3%	2 716,36	4,7%	-169,9	-6,3%
Reprises dotations aux amortissements et aux provisions	951,84	1,6%	-	-	-	-
sur amortissements des subventions d'investissements	1 791,68	3%	1 704,59	3%	87,1	5,1%
TOTAL	7 800,03	13,2%	8 489,24	14,8%	-689,2	-8,1%
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	782,51	1,3%	1 085,98	1,9%	-303,5	-27,9%
Sur opération ANRU	200,10	0,3%	247,15	0,4%	-47	-19%
Valeurs d'actifs cédés, démolis ou remplacés	1 720,80	2,9%	718,62	1,3%	1 002,2	139,5%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	0%	2 487,24	-	-2 487,2	-100%
TOTAL	2 703,42	4,6%	4 538,99	7,9%	-1 835,6	-40,4%
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 096,61	8,6%	3 950,25	6,9%	1 146,4	29%

Entre 2023 et 2024, le résultat exceptionnel a gagné 1.8 M€.

Les événements principaux expliquant ce résultat sont :

- La lenteur de l'administration fiscale qui ne nous a octroyé que 0.8 M€ de dégrèvements de taxe foncière contre 2.0 M€ espérés.
- Les ventes qui ne sont effondrées en 2024 pour atteindre 0.8 M€ contre 2.6 M€ escomptés.
- La vente des actions que la SIP détenait dans le capital de la SA du Beauvaisis pour 1.7 M€.
- L'actualisation du coût de la démolition de la résidence du Pays d'Auge qui a permis une reprise de provision de 0.9 M€.

En guise de conclusion sur la partie compte de résultat, il est intéressant de visualiser comment la SIP emploie 100 €

RÉPARTITION DES CHARGES POUR 100€ DE LOYER :



LE BILAN

1- L'ACTIF : 637 959 650 €

Actif du bilan (en K€)	2024	2023	Évolution 2024-2023	
immobilisations incorporelles	412,34	407,85	1,1%	4,49
Terrains nus	3 532,43	3 638,85	-2,9%	106,42
Terrains construits	71 530,40	69 803,37	2,5%	1 727,03
Constructions locatives	790 635,48	748 062,78	5,7%	42 572,70
Bâtiments administratifs	8 420,42	8 305,09	1,4%	115,34
Installations techniques	3 134,37	2 983,48	5,1%	150,89
s/t valeurs brutes	877 253,10	832 793,56	5,3%	44 459,53
- Amortissements patrimoine locatif	330 891,19	313 711,02	5,5%	17 180,16
- Am. Bât. administratifs et installations	7 682,83	7 232,21	6,2%	450,63
s/t valeurs nettes	538 679,08	511 850,33	5,2%	26 828,74
Constructions en cours	33 640,51	39 643,63	-15,1%	6 003,11
Provisions sur en-cours	231,44	254,69	-9,1%	23,25
Immobilisations corporelles	572 088,15	551 239,27	3,8%	20 848,88
Immobilisations financières	1 906,46	3 139,19	-39,3%	1 232,73
Actifs immobilisés	574 406,95	554 786,31	3,5%	19 620,64
Stocks	118,27	126,71	-6,7%	8,43
Fournisseurs débiteurs	181,47	132,89	36,6%	48,58
Clients	5 893,22	5 798,40	1,6%	94,82
Clients douteux	4 403,80	4 365,73	0,9%	38,07
Provision sur clients débiteurs	5 028,23	5 057,20	-0,6%	28,97
Autres créances	12 744,22	14 432,21	-11,7%	1 686,99
Créances et divers	18 194,47	19 671,02	-7,5%	1 476,55
Trésorerie et placements	45 239,95	58 666,64	-22,9%	13 426,69
TOTAL BILAN	637 959,65	633 250,68	0,7%	4 708,97

Entre 2023 et 2024, les actifs immobilisés progressent de 3.5%, évoluant de 554.8 M€ à 574.4 M€.

L'ensemble des investissements est concerné avec les niveaux de dépenses suivants :

- Les constructions neuves : 14.6 M€
- Les réhabilitations : 23.9 M€
- Les changements de composants : 4.3 M€

Ces actifs corporels immobilisés représentent 89.8% du bilan, contre 87% l'an dernier.

Les stocks (0.1 M€) ne concernent plus que les régies et leur stock de fournitures.

En ce qui concerne les autres créances, elles se constituent principalement des éléments suivants :

- Fournisseurs débiteurs : pour l'essentiel, il s'agit d'avoirs à recevoir (104.2 K€)
- Les comptes de TVA à récupérer : 1.0 M€ dont 646K€ de crédits demandés
- 3.0 M€ des créances clients sont issus du quittancement de décembre, créance appelée mais non éligible
- Les créances des locataires douteux sont stables entre 2023 et 2024 à 4.4 M€
- Les autres créances évoluent de 14.4 à 11.8 M€ en lien avec la baisse des subventions à recevoir sur les immobilisations

2- LE PASSIF : 637 959 650 €

Les fonds propres bilantiels s'élèvent à 218.5 M€ et progressent de 1.9%, soit 4.1 M€ essentiellement grâce à l'affectation du résultat 2023.

Sur ces 218.5 M€, environ 148 M€ sont d'ores et déjà engagés conformément à notre politique patrimoniale votée en décembre 2024 au travers du prévisionnel. Les fonds propres disponibles à terminaison s'élèvent à 70.0 M€.

Passif du bilan (en K€)	2024	2023	Évolution 2024-2023	
Capital	1 604,58	1 604,58	0%	-
Primes d'émission et de fusion	8 763,65	8 763,65	0%	-
Réserves légales	160,46	160,46	0%	-
Réserves statutaires	142 527,53	140 368,05	1,5%	2 159,48
Autres réserves	18 424,97	16 384,57	12,5%	2 040,40
Capital et réserves	171 481,19	167 281,30	2,5%	4 199,88
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	2 642,42	4 199,88	-37,1%	1 557,46
Capital, réserves et résultat	174 123,61	171 481,19	1,5%	2 642,42
Subventions d'investissements	44 380,86	42 954,52	3,3%	1 426,34
Capitaux propres	218 504,48	214 435,71	1,9%	4 068,76
Provisions pour risques et GE	3 009,83	4 946,20	-39,1%	1 936,37
Participations des employeurs	56,20	56,20	0%	-
Etablissements de crédits	382 611,76	381 241,26	0,4%	1 370,50
Organismes collecteurs du 1%	10 577,84	11 143,20	-5,1%	565,36
Dépôts de garanties	4 557,06	4 484,09	1,6%	72,97
Intérêts courus	6 994,27	6 257,86	11,8%	736,41
Intérêts compensateurs	-	1	-100%	1
Dettes financières	404 797,13	403 183,61	0,4%	1 613,51
Clients créanciers	728,20	1 614,86	-54,9%	886,67
Fournisseurs	5 684,01	4 258,53	33,5%	1 425,28
Dettes fiscales et sociales	4 103,65	3 576,39	14,7%	527,26
Autres dettes	1 132,36	1 235,37	-8,3%	103,01
Dettes diverses	11 648,22	10 685,15	9%	963,06
TOTAL BILAN	637 959,65	633 250,68	0,7%	4 708,97

LES DETTES FINANCIÈRES :

Stabilité de la totalité de la dette qui s'élève à 404.8 M€.

Sur ces 404.8 M€, l'encours de notre dette bancaire est de 393.2 M€, indexé à 82% sur le Livret A et selon le profil d'extinction suivant.

Durant l'exercice 2024, notre encours de dette est passé de 392.4 M€ à 393.2 M€ et est donc resté stable. Nous avons remboursé 10.9 M€ et perçu 11.7 M€ de nouveaux prêts.

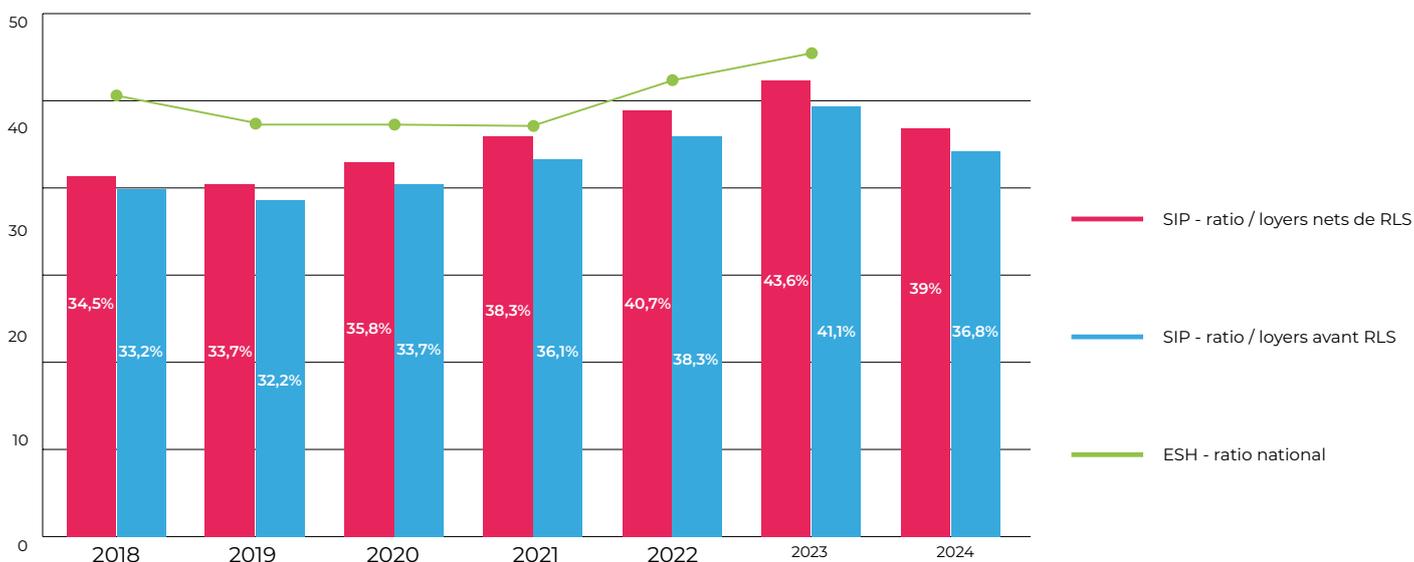
En 2024, nous avons signé pour 24.4 M€ de nouveaux emprunts.

Si l'on regarde l'évolution de l'annuité, celle-ci évolue de 25.0 à 23.1 M€ sous l'effet des variations qu'a connu le taux du Livret A.

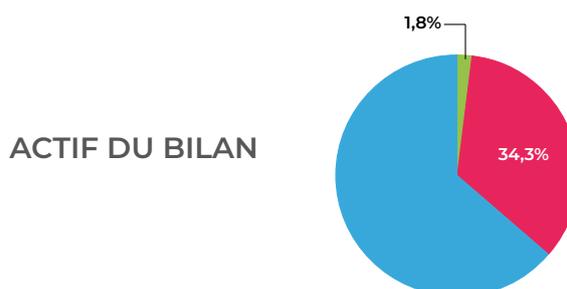
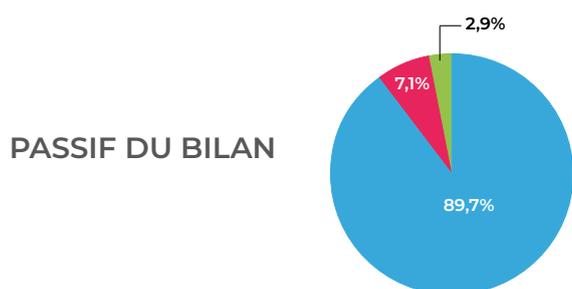
Annuité (en K€)	2024	2023	Écarts 2024/2023
Charges d'intérêts	12 206	9 934	2 272
Remboursement de la dette en capital	10 874	15 053	-4 179
TOTAL ANNUITÉS	23 080	24 987	-1 907

L'annuité en 2024 représente 39.0% des loyers nets de RLS.

ANNUITÉ SUR LOYERS AVANT ET APRÈS RLS :



Pour conclure sur la partie bilantielle, ci-dessous la répartition en pourcentage de l'actif et du passif.



GARANTIE SGA 2024

En application de l'article 9 de la convention de garantie conclue par la SIP avec la Société de Garantie de l'Accession HLM, voici le rapport sur l'activité de vente pour l'exercice 2024.

1. Définition des opérations entrant dans la SGAHLM

Les opérations de promotion soumises sont celles pour lesquelles sont intervenues après le 1er juillet 2003, soit :

- La décision d'affecter le terrain à une opération en VEFA
- L'achat du terrain (sauf délibération antérieure de l'autorité avec un programme déterminé et des conditions économiques précises)
- La constitution de droits réels immobiliers tels les droits à construire

2. Rappel de la définition des marges sur opérations d'accession

Les marges sont constatées au moment de la livraison des lots. Elles sont constituées par la différence entre le prix de vente des lots vendus et livrés et leur prix de revient.

Ce dernier est composé :

- Du coût de production comptabilisé en stocks
- Des autres charges directes et charges incorporables nées après l'achèvement

3. La convention de garantie

Notre organisme a sollicité une actualisation de garantie pour l'exercice 2024 aux mêmes conditions que précédemment (encours de production (A) de 2 549 000 euros, et des fonds propres dédiés (B) de 910 000 euros).

Après attestation par le Dispositif d'Autocontrôle fédéral que la demande remplissait les conditions de la loi S.R.U, la SIP a été informée de son acceptation.

Notre organisme s'est soumis à l'obligation de suivi trimestriel de l'activité et a été amené à déclarer :

- Encours réel déclaré au 31/03/2024 : 0 €
- Encours réel déclaré au 30/06/2024 : 0 €
- Encours réel déclaré au 30/09/2024 : 0 €
- Encours réel déclaré au 31/12/2024 : 0 €

La prime SGA 2024 s'est élevée à 2 324 € TTC. Le résultat Accession de l'année 2024 s'élève à 0 €.



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Société Immobilière Picarde (SIP) d'HLM S.A.

13 place d'Aguessau 80000 AMIENS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la Société Immobilière Picarde (SIP) d'HLM S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Immobilière Picarde (SIP) d'HLM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société constitue des provisions pour démolitions dans le cadre du projet ANRU tel que décrit dans les notes "I - Indications sur l'entreprise et événements marquants de 2024" et "IV - 6".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Votre société constitue une provision pour gros entretien telle qu'exposée dans la note "IV - 6" de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans la note visée de l'annexe. La provision constituée a été déterminée selon un Plan Pluriannuelle d'Entretien sur deux années sur la base des éléments disponibles à ce jour, et nous avons mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 20 mai 2025

KPMG SA

Christophe CARLIER

Associé

GOVERNANCE DE LA SIP D'HLM

Fany RUIN

Présidente du conseil d'administration de la SIP
Président de la CCI Amiens-Picardie
Vice-présidente CCI France

Hervé CHENAULT

1^{er} Vice-président
Représentant de la CCI Amiens-Picardie

Xavier PROTIN

2nd Vice-président
Représentant de la CCI Amiens Picardie

Antoine BENOIT

Représentant de la CCI Amiens Picardie

François DELFORGE

Représentant de la CCI Amiens Picardie

Eric TERNISIEN

Représentant de la CCI Amiens Picardie

Stéphanie OLIE

Représentante de la Caisse d'Epargne

Thierry LHOSTE

Représentant d'Habitat en Région Participation

Sonia HAMADI

Représentante d'Amiens-Métropole

Jean-Michel BOUCHY

Représentant le Département de la Somme

Alain HERRENG

Directeur général

Jean-Christophe LORIC

Représentant la Région des Hauts-de-France

Maryline CHIREUX

Représentante élue des locataires

Sylvie SCHEVTCHOUK

Représentante élue des locataires

Mortada ACHOUITI

Représentant élu des locataires

Jean-Lilian CARLIER

Représentant de la CAF de la Somme

Pierre D'ALES

Représentant de l'UDAF de la Somme,
Président de la Commission d'Attribution et
d'Examen de l'Occupation des Logements

Arnauld PERSYN

Personnalité qualifiée,
Président de la Commission d'Appels d'Offres

Etienne DECAYEUX

Personnalité qualifiée



REMERCIEMENTS

Depuis plus de 30 ans, la SIP d'HLM bâtit bien plus que des logements : nous construisons du lien, des parcours, des territoires. Au moment de clore ce grand livre de l'année 2024, si chère à nos cœurs, nous souhaitons remercier et témoigner notre profonde reconnaissance aux femmes et aux hommes qui composent la SIP mais aussi à l'ensemble des parties prenantes qui s'engagent quotidiennement à nos côtés pour mener à bien et avec succès, notre mission d'intérêt général.

Soyez assurés que la SIP aura à cœur d'être fidèle à sa raison d'être et de poursuivre son engagement sans faille en faveur d'un habitat durable et solidaire et au service des habitants et des territoires de la Picardie.

Fany RUIN

Présidente de la SIP d'HLM
Présidente de la CCI Amiens Picardie
Vice-Présidente de la CCI France

Alain HERRENG

Directeur Général de la SIP d'HLM